

---

**ENTREVOUS**  
LITTÉRATURE ORGANIQUE

**SOCIÉTÉ  
LITTÉRAIRE  
DE LAVAL**

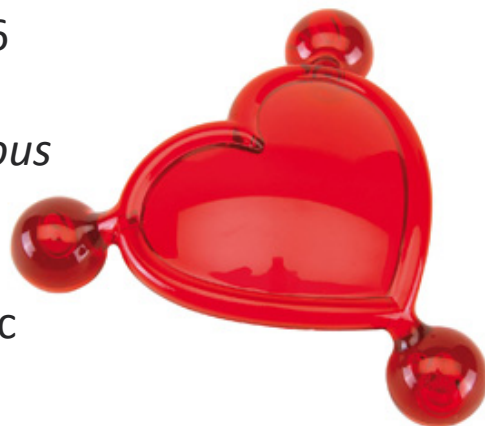
---

2084, RUE FAVREAU, LAVAL  
QC H7T 1V1  
514 336-2938  
INFO@SLL-ENTREVOUS.ORG

---

## **La littérature est partout !**

mémoire présenté en aout 2016  
par la Société littéraire de Laval  
et le périodique culturel *Entrevous*  
dans le cadre des consultations  
pour le renouvellement de  
la politique culturelle du Québec



## Sommaire

1	Présentation de la Société littéraire de Laval (SLL) .....	2
2	Résumé du mémoire .....	3
3	Introduction .....	3
4	Une préférence pour le vocable « arts littéraires » .....	4
5	Une vision et une politique de la culture qui priorisent les maillages artistiques .....	5
6	Au centre de la nouvelle politique culturelle : les organismes professionnels de création .....	5
7	Le soutien au fonctionnement des organismes culturels professionnels .....	6
8	Le soutien aux projets d'organismes culturels professionnels .....	7
9	Un nouveau modèle d'approche client organique .....	8
10	La place d'un nouveau périodique régional sur l'échiquier des revues culturelles du Québec .....	11
11	Les arts littéraires et les bibliothèques .....	12
12	L'inscription des arts littéraires dans le patrimoine et le réseau muséal du Québec .....	13
13	Les arts littéraires et le rôle de Télé-Québec .....	15
14	Liste des 19 recommandations .....	16
15	Conclusion .....	18

Rédaction, pour la Société littéraire de Laval : Lise Chevrier, présidente, et Danielle Shelton, directrice générale.

Révision linguistique : Marcelle Bisailon et Danielle Bleau, bénévoles de la SLL.

### Note

Dans ce mémoire, le genre masculin est utilisé à titre épïcène dans le but d'alléger le texte et l'orthographe rectifiée a été appliquée selon les recommandations de l'Office de la langue française.

## 1 Présentation de la Société littéraire de Laval (SLL)

Reconnue et soutenue au fonctionnement comme organisme artistique professionnel de création par Ville de Laval, la SLL compte plus de 30 ans d'existence. Depuis aout 2015, elle a choisi d'être exclusivement un organisme professionnel de recherche, de création, de production et de diffusion littéraire, renonçant au second rôle qu'elle jouait depuis sa fondation, celui d'association régionale d'auteurs au service exclusif de ses membres.

La SLL se consacre à inscrire, dans la Ville de Laval, la littérature francophone comme discipline artistique professionnelle de création et à la faire rayonner. Elle prend part au développement culturel de Laval en synergie avec les organismes professionnels en arts et en culture.

La SLL génère des projets et des évènements littéraires. Elle met en œuvre, accompagne, crée, produit, coproduit, accueille des auteurs en résidence et diffuse des activités impliquant des auteurs reconnus et de la relève. Elle s'associe à des partenaires culturels professionnels dans le cadre de démarches transdisciplinaires incluant un volet littéraire de création, de production ou de diffusion. Elle dispense de la formation aux intervenants culturels. La SLL produit et édite un périodique de création littéraire, *Entrevous*.

Organisme de production et de diffusion, la SLL agit comme :

- acteur essentiel au développement culturel et littéraire de Laval
- catalyseur permettant d'accroître la visibilité de la littérature dans l'espace urbain et le tissu social de Laval
- promoteur de la littérature comme art d'exploration plus large que le texte et le livre
- générateur de partenariats avec des organismes artistiques professionnels et autres
- innovateur dans le développement de pratiques de création, de production et de diffusion littéraires favorisant l'apparition de nouveaux types d'œuvres et d'un réseau élargi de diffusion
- initiateur de démarches artistiques riches et singulières par des échanges et des convergences entre la littérature et les autres disciplines artistiques professionnelles, dont les arts numériques
- passeur de culture littéraire entre les auteurs de littérature et les citoyens
- accompagnateur d'auteurs professionnels et de la relève, de tout genre littéraire
- fournisseur de formations dans les champs du savoir et de la pratique touchant la littérature
- développeur d'espaces de création et de diffusion.

La SLL regroupe, en 2016, 81 membres individuels. Elle compte comme membres partenaires 20 organismes culturels lavallois (Orchestre symphonique de Laval, Arts et spectacles de Laval, etc.) Elle est associée à 15 organismes culturels de l'extérieur de Laval (Associations des auteurs des Laurentides et de l'Outaouais, Fabrique culturelle, etc.). Elle est aussi membre du Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL), du Conseil régional de la culture de Laval (CRCL) et son périodique *Entrevous* est membre de la Société de développement des périodiques culturels (SODEP).

## 2 Résumé du mémoire

Intitulé *La littérature est partout !*, le mémoire de la Société littéraire de Laval propose de nommer désormais la discipline par ce vocable moins réducteur et plus actuel : « arts littéraires ». Il recommande de prioriser les maillages artistiques et de placer les organismes culturels professionnels au cœur de la nouvelle politique culturelle. Il propose un modèle de financement organique des organismes, où les projets se greffent au fonctionnement. Il réclame une place pour les périodiques culturels régionaux et une alliance stratégique avec les bibliothèques. Il soutient la mise en valeur des lieux de mémoire, lance l'idée d'un musée national de la littérature et réaffirme le rôle de Télé-Québec dans la diffusion de la culture québécoise.

## 3 Introduction

*« Le point de départ est une question.*

*Hors la théologie et la littérature fantastique, il ne fait guère de doute que les traits principaux de notre univers sont la pénurie de sens et l'absence de tout objectif discernable. Et cependant, pleins d'un optimiste stupéfiant, nous continuons d'assembler sous forme de rouleaux, de livres et de microprocesseurs, sur les étagères de bibliothèques matérielles, virtuelles ou autres, les moindres fragments d'information que nous pouvons récolter, avec l'intention pathétique de prêter au monde un semblant de sens et d'ordre, tout en sachant fort bien, si fort que nous désirions croire le contraire, que nos entreprises sont hélas vouées à l'échec.*

*Alors pourquoi le faire ? » (Alberto Manguel<sup>1</sup>)*

Parce que les mots sont propres à l'homme et qu'ils sont un formidable outil de maintien des relations sociales. Parce que la littérature, tous genres confondus, est la forme la plus riche de l'expression symbolique d'un peuple.

Le plus important à dire sur elle, ici, ce n'est ni son origine ni son évolution, mais bien ses manifestations contemporaines multiformes hors les pages des livres de prose ou de poésie.

La littérature est partout !

---

<sup>1</sup> *La bibliothèque la nuit*, 2006.

## 4 Une préférence pour le vocable « arts littéraires »

La littérature est un lieu constitutif de la société et de la culture québécoise. C'est une discipline mère de la communication qui se caractérise par ses « **fonctions** » et non seulement par ses « supports » et ses « genres ». Certes, les librairies et les bibliothèques jouent leur rôle traditionnel, mais l'accès à une littérature qui s'inscrit dans l'espace public va bien au-delà.

La création littéraire s'immisce au théâtre, au cinéma, à l'opéra et dans bien d'autres genres d'œuvres musicales, visuelles, architecturales, dans des installations en pleine nature, dans les essais, les magazines, les textes littéraires performatifs, les cartes de souhaits, les publicités, les chroniques d'humeur, les bédés, dans les jeux vidéo et la réalité virtuelle, dans les musées et les lieux de mémoire, etc.

La littérature est à ce point en interconnexion directe avec les autres disciplines qu'il convient aujourd'hui plus justement de la désigner par le vocable « **arts littéraires** », pour inclure toutes les formes d'expression de la littérature ou comportant un volet littéraire et ainsi, proposer une **vision** beaucoup plus **inclusive** à l'image des technologies numériques et de l'évolution des publics vers une culture plus conviviale, plus participative. Toutes les classifications des arts que nous avons trouvées sont réductrices de la place de la littérature<sup>2</sup>.

### Recommandation

- 1 *Adopter, dans la nouvelle politique culturelle, une vision large et inclusive de la littérature en la désignant par le vocable « arts littéraires », de manière à inscrire dans l'espace public ce champ artistique disciplinaire, multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire<sup>3</sup>.*

---

<sup>2</sup> Hegel, dans son *Esthétique* vers 1818-1829, avait classé les arts ainsi : 1. architecture 2. sculpture 3. peinture 4. musique 5. **poésie**. Le 7e, l'art cinématographique, a été ajouté en 1919 par Ricciotto Canudo. Entre temps, la danse avait été nommée au 6<sup>e</sup> rang. Une reclassification moderne propose ceci, avec des variantes selon les sources : 1. architecture 2. sculpture 3. arts visuels (peinture, dessin, art numérique, calligraphie, tatouage) 4. musique 5. **littérature (poésie et dramaturgie)** 6. arts de la scène (théâtre, danse, mime, cirque, jeu de rôle). 7. cinéma (incluant les séries télévisées et les téléfilms proches de la forme cinématographique) 8. arts médiatiques (radio, télévision, photographie) 9. **bande dessinée**. 10. catégorie qui ne fait pas consensus : multimédia, jeu vidéo, modélisme, art culinaire, humour, origami, prestidigitation, parfumerie, aménagement paysager, etc.

<sup>3</sup> Une œuvre **multidisciplinaire** amalgame des éléments créatifs issus de plusieurs disciplines artistiques; elle peut être le fruit d'un artiste ou d'un collectif.

L'**interdisciplinarité** explore les rapports entre plusieurs disciplines; selon cette définition, un artiste qui introduit dans son œuvre des éléments créatifs issus de plusieurs disciplines artistiques crée une œuvre multidisciplinaire; il en va de même des artistes de diverses disciplines qui créent ensemble une œuvre.

La **transdisciplinarité** est une posture scientifique et intellectuelle qui a pour objectif la compréhension de la complexité du monde moderne et du présent.

## 5 Une vision et une politique de la culture qui priorisent les maillages artistiques

Après lecture du document de consultation, la Société littéraire de Laval se réjouit de l'émergence d'une vision large de la culture qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui s'articule de manière telle qu'elle permette concrètement des maillages avec les autres domaines d'intervention du gouvernement du Québec (santé, éducation, environnement, aménagement du territoire, etc.).

Dans un tel contexte, la Société littéraire considère que les arts littéraires doivent être associés à chacun de ces maillages afin d'inscrire la littérature – en particulier celle de langue française – dans le Québec, ce qui aura des retombées positives à Laval, notamment pour l'intégration culturelle des immigrants, qui y sont fort nombreux.

Toutefois, la SLL est d'avis que, pour renforcer cette vision englobante de la culture, la politique culturelle doit avoir comme priorité dans la prochaine décennie de faciliter des **maillages concrets et opérationnels entre les disciplines littéraires et artistiques**, de manière à développer des produits culturels multidisciplinaires qui offrent aux citoyens la chance de découvrir de nouvelles formes d'expression artistique et de s'y intéresser davantage par la suite.

La nouvelle politique culturelle du Québec devra, pour ce faire, actualiser et préciser la notion de culture dans une perspective d'interrelation des formes d'arts, notamment les arts littéraires.

### Recommandations

- 2 *Associer, dans la nouvelle politique culturelle, les arts littéraires à chacun des maillages des domaines d'intervention gouvernementaux québécois afin de les inscrire dans le Québec.*
- 3 *Prioriser, dans la nouvelle politique culturelle, les maillages concrets et opérationnels entre les arts littéraires et les autres disciplines artistiques afin de renforcer la vision englobante et large de la culture dans le développement durable de la société québécoise.*

## 6 Au centre de la nouvelle politique culturelle : les organismes professionnels de création

Si les auteurs et les autres artistes professionnels restent au cœur de la création, les organismes professionnels de création en sont le système circulatoire, les poumons et autres fonctions vitales, par la force du collectif et leur expertise.

Les organismes sont outillés pour construire et faire rayonner les auteurs et les autres artistes dans un milieu de vie. Ils sont les mieux placés pour produire des activités culturelles de

proximité et pour faire rayonner la langue française. Il serait utile de clarifier et d'affirmer leur **rôle primordial dans la création nationale d'expression française**<sup>4</sup>.

Malheureusement, les organismes ne reçoivent ni les encouragements à faire rayonner la langue française ni le soutien financier nécessaire qui leur permettrait d'exploiter tout leur potentiel.

## Recommandations

- 4 *Clarifier et affirmer, dans la politique culturelle, le rôle fondamental des organismes de création dans la dynamisation et le rayonnement de notre identité culturelle francophone.*
- 5 *Mettre au centre de la politique culturelle les organismes professionnels, en soutenant adéquatement leur fonctionnement dans une perspective durable.*

## 7 Le soutien au fonctionnement des organismes culturels professionnels

Les organismes culturels professionnels régionaux d'arts littéraires se trouvent pénalisés par la faiblesse et le retard immenses du financement public de ce champ de création<sup>5</sup>, un retard en grande partie tributaire, à notre avis, d'une **vision réductrice de la littérature**. Dans un esprit d'équité et de complémentarité avec les autres champs artistiques, il est urgent de consacrer de l'argent frais au soutien du champ multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire des arts littéraires.

Qu'en est-il de la situation financière de la Société littéraire de Laval (à titre d'exemple) ? Soutenue annuellement au fonctionnement par Ville de Laval par une somme qui stagne à 20 000 \$, la SLL survit grâce à l'engagement passionné des bénévoles et des sacrifices consentis par le personnel.

La SLL n'est pas soutenue au fonctionnement par le CALQ : ses demandes, alors qu'elle était une association d'auteurs, ont été refusées, alors que ses réalisations comme association d'auteurs en faisaient un organisme modèle. En fait, très peu d'associations régionales

---

<sup>4</sup> Le soutien au fonctionnement d'un organisme comme la Société littéraire de Laval s'inscrit parfaitement en ligne directe avec le principe D énoncé dans le cahier de consultation, soit *L'affirmation du caractère francophone du Québec*. Il s'agit d'encourager des activités de proximité et de terrain produites par l'organisme pour faire connaître, aimer et utiliser la langue française qui porte notre identité québécoise. C'est en rejoignant les personnes directement dans le milieu de vie que la promotion de la langue française est plus efficace. Le rôle de la SLL – celui des organismes culturels en général – s'avère donc fondamental pour le rayonnement de la langue française.

<sup>5</sup> Selon les statistiques présentées dans le rapport de gestion 2014-2015 du CALQ, la littérature est une des disciplines artistiques les moins financées au Québec.

d'auteurs sont soutenues au financement par le CALQ, car aucun programme de subvention ne leur est réservé : un tel programme serait reçu très favorablement<sup>6</sup>.

La SLL est aussi d'avis que participer, pour survivre, à la course aux subventions de projets non récurrents, alors que le financement au fonctionnement est nettement insuffisant, est une solution aussi bancale qu'épuisante, qui non seulement affecte considérablement la consolidation et le développement, mais favorise l'affaiblissement et la dispersion. Dans un tel contexte, il devient difficile de s'inscrire dans des approches structurantes de développement durable et d'obtenir un financement légitime approprié.

Un soutien fort du financement de base des organismes professionnels permettrait de concrétiser le principe B des huit principes soumis à la consultation, à savoir *L'engagement renouvelé de l'État*, dans une perspective de développement durable et une approche structurante concrète.

### **Recommandations**

- 6 *Donner, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation priorisant l'augmentation du financement public des arts littéraires, dans un esprit d'équité et de complémentarité avec les autres champs artistiques.*
- 7 *Donner, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation priorisant le financement du soutien au fonctionnement des organismes professionnels de création, dans un but de consolidation et de développement durable.*
- 8 *Proposer la création d'un fonds de soutien au fonctionnement de base des associations d'auteurs régionales.*

## **8 Le soutien aux projets d'organismes culturels professionnels**

Si le processus actuel menant à l'obtention d'une subvention au fonctionnement est lourd, cela devient carrément complexe et couteux en ressources humaines lorsqu'il faut multiplier au cours de l'année les demandes de subvention au projet pour tenter de boucler le budget ou, pire, de suppléer à la non-obtention d'une subvention au fonctionnement.

On a l'impression d'une variation sur un même thème, lors d'une pêche aléatoire. On déplore n'avoir que trop peu ou pas accès aux conseils des professionnels affectés aux différents

---

<sup>6</sup> Entre 2007 et 2015, la Société littéraire de Laval a fait valoir à maintes reprises, auprès du CALQ, la pertinence d'un financement de base au fonctionnement des associations d'auteurs, qui serait accordé sur des critères quantitatifs. Il avait alors été proposé que ce fonds soit géré par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ).



programmes. On aimerait que nos réalités de terrain soient prises en compte dans le traitement de notre dossier. On imagine les difficultés des jurys à prendre des décisions éclairées sans audition de représentants de l'organisme demandeur. On questionne la composition disciplinaire de jurys appelés à évaluer des projets multidisciplinaires.

La Société littéraire de Laval a une douloureuse expérience à ce chapitre. Elle n'a pas obtenu de soutien du Programme triennal pour les arts et les lettres de Laval dans le cadre de l'entente du CALQ et de Ville de Laval en 2015. Forte de sa nouvelle mission professionnelle et du développement d'un nouveau périodique culturel, la SLL avait présenté un projet structurant à plusieurs volets, comportant des créations multidisciplinaires innovantes et des partenariats confirmés avec plusieurs autres organismes culturels professionnels de Laval. La représentante du CALQ, venue valider la demande de subvention avant son dépôt, l'avait jugée excellente et en ligne avec les critères du programme, mais le jury local ne l'a pas comprise et l'a rejetée. La SLL a alors questionné et obtenu comme réponse que son projet était trop multidirectionnel. Et en effet, le projet de la SLL en était un de développement durable, donc à plusieurs volets. Ajoutons à cela que l'organisme n'ayant pas obtenu de subvention dans le cadre du programme triennal, la sentence était lourde de conséquence, puisque la SLL ne peut présenter une nouvelle demande que dans trois ans.

Par ailleurs, dans l'émergence d'activités artistiques multidisciplinaires, la Société littéraire est d'avis que les organismes disciplinaires doivent solliciter des partenariats avec des organismes régionaux. La SLL a quant à elle comme pratique, pour toute activité multidisciplinaire, de rechercher un organisme partenaire expert dans la discipline complémentaire, et d'accepter d'intégrer un volet littéraire dans la programmation d'un organisme dont l'expertise est autre que la littérature. Un tel modèle de collaboration, de respect et de mise en valeur des champs disciplinaires doit être encouragé par le MCCQ et le CALQ, notamment par du soutien aux projets conjoints.

### ***Recommandations***

*9 Profiter du renouvellement de la nouvelle politique culturelle du Québec pour revoir les critères d'attribution des subventions et le rôle des jurys.*

*10 Encourager les organismes culturels professionnels à produire leurs activités multidisciplinaires en partenariat.*

## **9 Un nouveau modèle d'approche client organique**

La recherche constante de financement de sources diverses et l'insécurité dans l'attente des réponses consomment une énergie qu'il vaudrait mieux consacrer à la création. La Société littéraire de Laval et sa directrice<sup>7</sup> ont imaginé un modèle de financement qui ferait

---

<sup>7</sup> Danielle Shelton (Ph. D. en technologie éducationnelle, Université de Montréal).

« autrement ». Ce modèle d'approche client organique – nommons-le « **cœur-globules** » – pourrait être représenté par ce dessin.



Déployé dans un contexte de financement équilibré de l'ensemble des volets de la chaîne culturelle, le modèle constituerait un encouragement certain à la mise en place d'activités de proximité et de terrain structurantes. Il permettrait à chaque organisme d'exprimer sa spécificité et de déployer ses talents au maximum, sans se disperser, tout en bénéficiant d'une expertise qui puisse le guider.

Ce modèle stimulant, facilitant et économique pour les organismes, de plus, s'avère simple et également économique pour le gouvernement.

À cette étape, sa description demeurera certes « embryonnaire ».

Le « cœur » représente la subvention au fonctionnement d'un organisme, laquelle devient le prérequis à l'obtention de subventions de projets. Justification : **un organisme n'est pas viable sans subvention au fonctionnement.**

Le cœur du modèle organique contient le tout évolutif de l'organisme : mission, objectifs, réalisations (création, promotion, diffusion, prospection, etc.). L'atteinte d'objectifs quantitatifs minimaux entraîne une réponse positive pour une subvention de base au fonctionnement triennal. L'appréciation qualitative d'un jury bonifie la subvention de base accordée.

L'organisme insatisfait de son sort (subvention refusée ou moindre que ce que l'organisme espérait) peut redoubler d'efforts pour bonifier son dossier et déposer une nouvelle demande dès l'année suivante.

L'organisme satisfait de sa subvention au fonctionnement peut, quant à lui, demander au cours des deuxième et troisième années du plan triennal des subventions de projet : « les globules rouges qui apportent un supplément d'oxygène au cœur ». Il s'agit donc de projets en connexion « organique » avec le cœur de l'organisme. Ainsi, ces projets sont évalués par l'organisme subventionnaire en prenant en compte le portrait global de l'organisme demandeur.

Une subvention récurrente au fonctionnement est absolument nécessaire pour la « santé holistique » des organismes qui enrichissent leur communauté avec presque toujours plus d'impact à moyen et long terme que ne le fait un individu qui réalise en solo un projet<sup>8</sup>.

Normalement, un auteur ou un artiste associé à un organisme professionnel de création devrait ainsi accroître ses moyens de production et son rayonnement. La SLL croit qu'il est possible d'établir un code d'éthique qui garantisse au CALQ et au MCCQ qu'aucun favoritisme déloyal n'entre en jeu.

La gestion du modèle organique « cœur-globules » suppose l'informatisation du dossier unique d'un organisme culturel professionnel demandeur<sup>9</sup>, consultable et évolutif en tout temps, déposé sur un serveur du MCCQ et du CALQ (Diapason demeure un très bon modèle).

Le modèle nécessite aussi l'affectation d'un professionnel (un répondant) chargé du dossier de l'organisme, dans une perspective « holistique »<sup>10</sup> qui simplifie l'accès aux programmes et les démarches administratives, tout en donnant la possibilité de se faire entendre et d'influencer les décisions.

---

<sup>8</sup> Dans le modèle organique proposé, l'encadrement de l'organisme régional se veut facilitateur pour l'artiste, non seulement aux étapes de production, de promotion et de diffusion, mais pour garder la mémoire de l'évènement. Ainsi, des projets d'artistes régionaux seraient intégrés dans les demandes de soutien au fonctionnement des organismes régionaux, ces derniers agissant comme un jury expert dans son milieu. La SLL se demande en quoi un jury externe qui ne connaît ni l'organisme ni l'artiste serait meilleur juge, d'autant que les informations qui lui sont fournies sont nécessairement plus succinctes et incomplètes que celles dont dispose l'organisme régional. Si un artiste attaché à son statut d'« indépendant » soumet une demande individuelle, il serait intéressant qu'il soit informé qu'un organisme régional peut éventuellement soutenir sa production, ou à tout le moins sa promotion et sa diffusion.

<sup>9</sup> Le dossier unique de l'organisme comprend : 1. le portrait de l'organisme 2. les demandes de subventions (A. le fonctionnement – prérequis pour accéder à B – B. les projets) 3. les réponses 4. les rapports.

<sup>10</sup> Cela implique la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé de l'organisme en vue de le connaître, de répondre à ses besoins, de l'aider et de l'encourager. Cela comprend des échanges, des rencontres, des visites, des activités de guidage, la mise en relation avec de l'expertise, en aval et en amont des processus de demande de subvention et d'évaluation de la performance de l'organisme, etc.

Enfin, la Société littéraire de Laval souhaite que les ententes de développement culturel entre le MCCQ et Ville de Laval permettent la mise en place du même modèle organique d'approche client.

### **Recommandations**

*11 Prioriser, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation permettant d'implanter, auprès des organismes professionnels de création, un nouveau modèle organique d'approche client.*

*12 Inclure, dans la nouvelle politique culturelle, la possibilité pour les organismes de se faire entendre et d'influencer les décisions les concernant.*

## **10 La place d'un nouveau périodique régional sur l'échiquier des revues culturelles du Québec**

Le produit naturel et privilégié de création d'un organisme littéraire comme le nôtre est l'édition d'un périodique culturel. Au long de son histoire, la Société littéraire de Laval a édité plusieurs générations de revues littéraires dont la dernière série, *Brèves littéraires*, compte 92 numéros.

En adéquation avec le renouvellement de sa mission en 2015, la Société littéraire édite le nouveau périodique *Entrevous*, dont le premier numéro a été lancé le 12 juin dernier.

Les trois volets de la ligne éditoriale d'*Entrevous* sont :

- les œuvres multidisciplinaires intégrant le littéraire
- l'inscription de la littérature dans les espaces publics
- les processus de création littéraire.

C'est là que commence la quadrature du cercle. La SLL n'a d'autre financement pour son périodique que celui du Programme Mécénat Placements Culture, ce qui ne permettra guère la parution de plus de trois numéros.

Or, pour ne serait-ce qu'être admissible à un financement du CALQ afin de continuer la publication, il faut répondre à des critères qui rendent difficile, sinon impossible l'émergence d'un périodique culturel régional : 3 numéros par an imprimés à 500 exemplaires chacun. Cela peut paraître bien peu, mais en réalité, c'est trop pour une première année d'implantation, d'autant plus que les copies numériques ne sont pas comptabilisées.

La SLL déplore aussi que les critères de demande d'aide soient à ce point encadrants et restrictifs, que toute réelle innovation rende le périodique inadmissible.

La SLL demande au ministre de la Culture si, sur l'échiquier des périodiques culturels – en très grande majorité de Montréal, et qui obtiennent leur financement quasi sur une base historique –, il y a **une place pour un périodique de création littéraire novateur et multidisciplinaire, porté par un organisme régional ?**

### **Recommandation**

*13 Adopter, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation permettant de soutenir l'édition de périodiques littéraires régionaux, comme celui de la Société littéraire de Laval, en tenant compte des particularités de leur édition, de leur mise en marché et de leur diffusion.*

## **11 Les arts littéraires et les bibliothèques**

La bibliothéconomie est l'ensemble des techniques de gestion et d'organisation des bibliothèques. Selon Wikipédia, la profession concerne les fonctions de la bibliothèque (relation entre les bibliothèques et son environnement, le dépôt légal, la législation, leur catégorisation...), l'aménagement (les locaux, la salle de lecture, la salle de consultation, l'aménagement de l'espace, le libre accès...), l'administration (le personnel, le lecteur, le règlement...) et la gestion technique (l'accroissement, le catalogage, les étapes clés de la chaîne documentaire, l'entretien du livre, la reliure...).

On remarque que **les études littéraires sont absentes de cette définition de la profession**. On s'étonne moins alors que les bibliothèques publiques régionales s'activent peu ou mal à une véritable **mission de construction de la « culture littéraire »** dans une perspective de développement durable.

Certes, l'animation et la médiation sont comprises dans les lignes directrices des bibliothèques publiques du Québec<sup>11</sup>, mais on constate que cela est généralement fait sans implication des organismes culturels professionnels régionaux dont l'expertise est littéraire.

Un organisme professionnel régional qui se consacre aux arts littéraires – par exemple la Société littéraire de Laval – ne devrait-il pas être le premier partenaire des bibliothèques de sa région, ces lieux dédiés où se rendent en grand nombre les citoyens intéressés par le littéraire ? Bien que cela semble tomber sous le sens, la réalité est autre dans les faits.

---

<sup>11</sup> *Bibliothèque d'aujourd'hui*. Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec, 2011, Asted, chapitre 3, section 8, p. 23 Animation et médiation.

En théorie, les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec recommandent le partenariat, la coopération et la concertation avec les organismes et les institutions du milieu, soit « les sociétés d'histoire et de généalogie et les centres d'archives, etc. »<sup>12</sup>

Doit-on comprendre que cet « etc. » désigne les organismes professionnels d'arts littéraires ? Peut-être, mais ceux-ci ne peuvent se satisfaire de cette hypothèse. La Société littéraire de Laval réclame donc l'intégration dans la politique culturelle d'une orientation qui priorise un maillage opérationnel des bibliothèques avec les organismes culturels professionnels régionaux.

Par ailleurs, les bibliothèques, surtout perçues comme des comptoirs de prêts des livres les plus populaires, vont jusqu'à se délester des livres qui n'ont pas été empruntés depuis un certain temps, sans égard à leur qualité littéraire ou à leur valeur patrimoniale, alors que ce sont précisément ceux-là qui, dans une perspective culturelle, devraient faire l'objet d'animations littéraires dans leurs murs.

## Recommandations

*14 Intégrer, dans la politique culturelle, une orientation qui priorise un maillage opérationnel des bibliothèques avec les organismes culturels professionnels régionaux, en premier lieu ceux dont la mission concerne les arts littéraires.*

*15 Formuler une orientation visant à encourager les bibliothèques publiques à offrir des animations constructives d'une culture littéraire signifiante, et pour ce, préserver la conservation d'ouvrages marquants dans l'histoire de la littérature, notamment régionale, sans égard au nombre de prêts à court terme.*

## 12 L'inscription des arts littéraires dans le patrimoine et le réseau muséal du Québec

Notre littérature fait partie du patrimoine national, matériel et immatériel, et doit être mieux mise en valeur en tant que telle. La promotion de la langue française passe par la visibilité qu'on accorde à sa littérature dans l'aménagement du territoire et dans son patrimoine. La parole des auteurs doit habiter nos espaces de vie pour contribuer à assurer la pérennité de la langue. Une parole vivante est une parole visible.

Le gouvernement du Québec doit faire en sorte que la littérature soit **intégrée de manière systématique et visible** dans l'aménagement du territoire, l'art public, l'architecture des infrastructures et du parc immobilier publics, les sites patrimoniaux : places publiques,

---

<sup>12</sup> *Id.*, chapitre 4 Partenariat, coopération et concertation, section 3 Avec les organismes et institutions du milieu, p. 26.

promenades, transports publics (métro, bus)<sup>13</sup>, autobus, centres hospitaliers, édifices publics, paysages, sites archéologiques, etc. Il doit aussi encourager les municipalités dans cette voie.

Pour ce faire, il est nécessaire de réviser la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), ainsi que la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* pour y inclure les arts littéraires dans une perspective multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire.

La prochaine politique devrait faciliter la restauration, la préservation et la mise en valeur des lieux de mémoire de nos auteurs afin de favoriser l'appropriation de l'histoire, de l'identité et de la culture par l'influence de la littérature<sup>14</sup>.

Par ailleurs, le réseau muséal québécois devrait s'ouvrir davantage encore à la littérature et l'intégrer plus souvent dans ses expositions<sup>15</sup>.

La Société littéraire de Laval souhaite qu'un musée québécois consacré aux arts littéraires voie le jour, avec pour mission d'accroître la connaissance de notre littérature et de notre culture à travers le temps et l'histoire nationale. Le projet d'un tel musée pourrait être inclus dans celui d'une grande bibliothèque à Laval, déjà dans les cartons municipaux.

La SLL tient à souligner tout le courage et le mérite de Gaëtan Dostie, fondateur de la médiathèque littéraire qui porte son nom. Les artefacts de notre littérature qu'il a rassemblés au cours de sa vie constituent déjà un véritable musée d'arts littéraires. Considérant la richesse de la collection et sa valeur patrimoniale indéniable pour le Québec et les

---

<sup>13</sup> L'OBNL Diffusion Adage a diffusé de la poésie dans les transports en commun de Montréal et Laval pendant au moins quatre années, au cours desquelles il a vu ses subventions s'étioler, puis disparaître. « La poésie prend le métro et le bus » a reçu un prix de la Culture de Ville de Laval, pour un partenariat avec le réseau de transports en commun de Bruxelles. Le projet avait précédemment permis de diffuser de la poésie québécoise dans le métro de Paris.

<sup>14</sup> En 2000, l'historien Alain Roy dénombrait 276 lieux de mémoire littéraire répartis sur le territoire (*La mise en mémoire des lieux de création littéraire au Québec*, Commission des biens culturels du Québec, 2003, 32 p.). Il notait que si l'intérêt se manifeste fréquemment par une plaque commémorative, « les initiatives visant la sauvegarde des maisons de personnages célèbres sont la plupart du temps l'œuvre de sociétés historiques, de sociétés d'amis et de passionnés, ou encore fruits de l'initiative des institutions locales. » (p. 20, 21). « Le milieu de la recherche universitaire, poursuivait-il, déplore que la mise en mémoire de la littérature québécoise fasse aussi largement défaut. On s'étonne que cet aspect du patrimoine n'ait pas été abordé dans la politique du livre et de la lecture, adoptée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en 1998. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe en France, trop peu de revues traitant de littérature québécoise s'intéressent aux lieux de mémoire littéraire. » (p. 23)

<sup>15</sup> La Société littéraire de Laval félicite le Musée de la Pointe-à-Callières pour son exposition Agatha Christie; la romancière y est entrée par la grande porte de l'archéologie, au motif qu'elle avait accompagné son mari, Max Mallouan, sur ses sites de fouilles, ce qui lui a inspiré plusieurs de ses romans policiers. D'autres institutions muséales ont fait mieux encore en reconnaissant les auteurs québécois, par exemple : le Musée de la civilisation de Québec, qui a accueilli l'œuvre de Michel Tremblay en 2012, et le Musée québécois de culture populaire, à Trois-Rivières qui, en 2014, a ouvert ses portes aux personnages de *La Petite Vie*.

francophones d'Amérique, il serait important de soutenir et de protéger ce trésor national afin de prévenir sa dispersion ou sa destruction<sup>16</sup>. Le gouvernement a une responsabilité particulière en lien avec la sauvegarde du patrimoine à l'endroit de cette médiathèque exceptionnelle.

### **Recommandations**

*16 Réviser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics afin d'y intégrer les arts littéraires dans une perspective multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire.*

*17 Reconnaître et intégrer dans le patrimoine du Québec les lieux de mémoire littéraire en soutenant leur préservation, leur restauration et leur mise en valeur.*

*18 Intégrer les arts littéraires dans le réseau muséal québécois en les mettant davantage en valeur dans les expositions et en développant un projet de musée littéraire national.*

### **13 Les arts littéraires et le rôle de Télé-Québec**

Faut-il souligner l'importance de Télé-Québec en tant que diffuseur culturel en ce qui concerne l'histoire et la promotion de la littérature nationale et régionale au Québec ? Certes, la rare programmation télévisuelle portant sur les arts littéraires a un auditoire restreint, surtout aux heures de diffusion choisies, mais il y a heureusement « La Fabrique culturelle » sur Internet. La Société littéraire de Laval tient à féliciter Télé-Québec pour cette initiative.

Cependant, l'engouement actuel pour les projets multidisciplinaires ne devrait-il pas favoriser le réinvestissement des contenus de la Fabrique dans la programmation télévisuelle, notamment sous forme de capsules ? Et en toute équité, n'en va-t-il pas de la responsabilité de Télé-Québec d'accorder aux arts littéraires au moins autant de visibilité qu'aux autres manifestations de notre culture ?

### **Recommandation**

*19 Recommander à Télé-Québec de s'assurer d'une représentativité équitable des arts littéraires dans sa programmation télévisuelle.*

---

<sup>16</sup> Un article du journal *Le Devoir* annonçait le 19 août dernier que la Médiathèque avait reçu un avis d'éviction du propriétaire, la Commission scolaire de Montréal. Les collections n'auront bientôt plus de toit et l'édifice patrimonial lui-même est en péril, de l'avis de Dinu Bumbaru, porte-parole d'Héritage Montréal.



## 14 Liste des 19 recommandations

- 1 Adopter, dans la nouvelle politique culturelle, une vision large et inclusive de la littérature en la désignant par le vocable « arts littéraires », de manière à inscrire dans l'espace public ce champ artistique disciplinaire, multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire. *(page 4)*
- 2 Associer, dans la nouvelle politique culturelle, les arts littéraires à chacun des maillages des domaines d'intervention gouvernementaux québécois afin de les inscrire dans le Québec. *(page 5)*
- 3 Prioriser, dans la nouvelle politique culturelle, les maillages concrets et opérationnels entre les arts littéraires et les autres disciplines artistiques afin de renforcer la vision englobante et large de la culture dans le développement durable de la société québécoise. *(page 5)*
- 4 Clarifier et affirmer, dans la politique culturelle, le rôle fondamental des organismes de création dans la dynamisation et le rayonnement de notre identité culturelle francophone. *(page 6)*
- 5 Mettre au centre de la politique culturelle les organismes professionnels, en soutenant adéquatement leur fonctionnement dans une perspective durable. *(page 6)*
- 6 Donner, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation priorisant l'augmentation du financement public des arts littéraires, dans un esprit d'équité et de complémentarité avec les autres champs artistiques. *(page 7)*
- 7 Donner, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation priorisant le financement du soutien au fonctionnement des organismes professionnels de création, dans un but de consolidation et de développement durable. *(page 7)*
- 8 Proposer la création d'un fonds de soutien au fonctionnement de base des associations d'auteurs régionales. *(page 7)*
- 9 Profiter du renouvellement de la nouvelle politique culturelle du Québec pour revoir les critères d'attribution des subventions et le rôle des jurys. *(page 8)*
- 10 Encourager les organismes culturels professionnels à produire leurs activités multidisciplinaires en partenariat. *(page 8)*
- 11 Prioriser, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation permettant d'implanter, auprès des organismes professionnels de création, un nouveau modèle organique d'approche client. *(page 11)*
- 12 Inclure, dans la nouvelle politique culturelle, la possibilité pour les organismes de se faire entendre et d'influencer les décisions les concernant. *(page 11)*
- 13 Adopter, dans la nouvelle politique culturelle, une orientation permettant de soutenir l'édition de périodiques littéraires régionaux, comme celui de la Société littéraire de Laval, en tenant compte des particularités de leur édition, de leur mise en marché et de leur diffusion. *(page 12)*
- 14 Intégrer, dans la politique culturelle, une orientation qui priorise un maillage opérationnel des bibliothèques avec les organismes culturels professionnels régionaux, en premier lieu ceux dont la mission concerne les arts littéraires. *(page 13)*

- 15 Formuler une orientation visant à encourager les bibliothèques publiques à offrir des animations constructives d'une culture littéraire signifiante, et pour ce, préserver la conservation d'ouvrages marquants dans l'histoire de la littérature, notamment régionale, sans égard au nombre de prêts à court terme. *(page 13)*
- 16 Réviser la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ainsi que la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* afin d'y intégrer les arts littéraires dans une perspective multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire. *(page 15)*
- 17 Reconnaître et intégrer, dans le patrimoine du Québec, les lieux de mémoire littéraire en soutenant leur préservation, leur restauration et leur mise en valeur. *(page 15)*
- 18 Intégrer les arts littéraires dans le réseau muséal québécois, en les mettant davantage en valeur dans les expositions et en développant un projet de musée littéraire national. *(page 15)*
- 19 Recommander à Télé-Québec de s'assurer d'une représentativité équitable des arts littéraires dans sa programmation télévisuelle. *(page 15)*

## 15 Conclusion

La nouvelle politique culturelle devrait faire en sorte de mettre le MCCQ et le CALQ au service des organismes professionnels de création et non l'inverse, pour qu'ils ne puissent dicter ou méconnaître l'acte créateur des organismes professionnels, qui ont une connaissance de première main de leur terrain et sont en droit de bénéficier de la même liberté de création que celle reconnue aux artistes professionnels.

Pour ce faire, la SLL est d'avis que le MCCQ et le CALQ doivent miser sur l'efficacité, l'efficacité et l'économie en simplifiant leurs processus opérationnels pour mieux répondre aux besoins des organismes professionnels de création.

De l'avis de la Société littéraire de Laval, pour qu'il y ait une consolidation des organismes culturels et des innovations véritablement cohérentes et ancrées dans le milieu, ce dont les organismes culturels ont besoin, c'est tout simplement d'une **politique culturelle évolutive qui précise la vision gouvernementale de la culture et tous ses objectifs disciplinaires** : en somme, un unique menu complet, « à la carte », dans lequel les organismes choisiraient ce qui leur permettrait de remplir au mieux leur propre mission dans une perspective disciplinaire, multidisciplinaire et transdisciplinaire.

**Il n'y aurait donc plus que deux programmes « ouverts » : l'un pour les subventions au fonctionnement triennal, l'autre pour les subventions de projets complémentaires.** Autrement dit, les organismes créeraient leurs « tables d'hôte » personnalisées : une pour leur fonctionnement de base (le « cœur » du modèle proposé par la SLL), et d'autres, selon leurs ressources humaines et les besoins de leur milieu, pour leurs projets complémentaires (les « globules » attachés au cœur dudit modèle »).

Chaque table d'hôte étant constituée de « mets provenant de la cuisine de la politique culturelle », toutes les demandes de soutien au fonctionnement et tous les projets proposés seraient en accord avec la vision gouvernementale, sans qu'il soit désormais requis de l'encombrer de programmes lourds à gérer aussi bien pour le MCCQ que pour les organismes demandeurs.

Le modèle proposé dans ce mémoire leur demande de **faire confiance aux organismes culturels professionnels en les laissant, d'une part, formuler leurs objectifs et, d'autre part, identifier eux-mêmes comment ils se rattachent à la politique culturelle gouvernementale.**

La Société littéraire de Laval invite le ministère de la Culture à ouvrir, avant le renouvellement de sa politique, le débat avec **les autres organismes de création et ses fonctionnaires sur l'intérêt que présenterait un tel modèle, sa faisabilité et son opérationnalisation.**

La Société littéraire de Laval est consciente que ce serait là un pas de géant en direction des travailleurs culturels sur le terrain, mais n'est-ce pas ce qu'on nous a demandé : être visionnaire !